
Nombre de membres en

Séance du mercredi 05 avril 2023

exercice: 8

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Véronique ROBERT.

Présents : 6

Sont présents: Chantal COUDERC, Bernard FRAYSSINET, LAGARRIGUE Jean-Claude, ROBERT Véronique, SERRES Marie-Paule, SERRES Yves.

Votants: 8

Représentés: Didier GINESTE par Bernard FRAYSSINET, Mauricette LAGARRIGUE par Chantal COUDERC

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Chantal COUDERC

Ordre du jour

- Approbation du procès verbal du dernier conseil,
- Vote des taux d'imposition 2023,
- Vote des subventions aux associations,
- Vote des budgets prévisionnels 2023, Commune, Assainissement, Photovoltaïque.
- SMAEP Liort-Jaoul : approbation du RPQS 2021,
- Régularisation chemin de la Source.
- Questions diverses.

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 18h30. Elle demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour, lequel accepte à l'unanimité.

- signature des conventions dans le cadre du PDIPR et PDESI

Approbation du conseil municipal du 29 mars 2023 : les membres du conseil seront appelés à approuver le procès-verbal de séance lors de la prochaine séance du conseil.

Objet: Vote des taux d'imposition 2023 - DE 012 2023

Madame le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux grands impôts, notamment :

Madame Le Maire propose au conseil, considérant la hausse des bases pour l'année 2023 de 7 %, de voter une augmentation des taux d'imposition de 3 %.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

TAXE	TAUX 2022	TAUX 2023	BASES 2023	PRODUIT
Taxe d'habitation	8.34	8.59	35 040	3 010
Taxe foncière bâti	33.47	34.47	129 300	44 570
Taxe foncière non bâti	59.45	61.23	25 800	15 797
Contribution coefficient correcteur				-10 380
TOTAL				52 997

Objet: Attribution subventions aux associations 2022 - DE 013 2023

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a adressé aux présidents des associations un courriel en date du 26 novembre 2022 par lequel il est précisé aux responsables des associations les conditions d'octroi d'une aide financière de la commune et invite les Présidents des associations à une réunion annuelle le 2 décembre 2022 en présence de la commission "Vie associative et festivités". Dans ce courriel, il est précisé de faire sa demande d'aide financière motivée et de joindre à cette demande un dossier constitué de la copie des statuts de l'association, le nombre d'adhérents cotisants au 31 décembre 2022, le dernier procès-verbal de l'AG, le rapport financier et le contrat d'engagement républicain.

Après en avoir délibéré sur le montant qui lui paraît en adéquation entre d'une part, le budget dédié et d'autre part la pertinence de la demande, le Conseil Municipal approuve les différentes subventions aux associations comme suit :
pour l'exercice 2023 et,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023	
AFSEP	100 €
DIANE TAYRACOISE	100 €
LOUS OUSSELOUS TAYRAC/PRADINAS	300 €
A.P.E. TAYRAC/PRADINAS	450 €
AVENTURA VALLEES	200 €
TOTAL	1 150 €

- **autorise** Madame le Maire à procéder au règlement des sommes définies ci-dessus au compte 657448 dont les crédits sont suffisants pour l'exercice 2023.

Objet: ADOPTION DU RPQS 2021 du SMEAP du Liort-Jaoul - DE 014 2023

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en eau potable.

Ce rapport établi par le SIAEP du Liort-Jaoul auquel adhère notre commune. Il présente au conseil le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable qui ont été adoptés par le conseil syndical le 27 mars 2023.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en eau potable, établis par le SIAEP du Liort jaoul pour 2021.

Objet: signature des conventions dans le cadre du PDIPR et PDESI - DE 015 2023

Vu la délibération en date du 9 novembre 2022,

Vu le courriel d'Anthony Déléris chef de projet cycloroute VTT-VAE,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de labellisation des chemins, la commune a demandé l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature si le circuit y est inscriptible.

Madame le Maire et les propriétaires des chemins concernés seront amenés à signer une convention de passage dont l'objet est de permettre le passage des randonneurs, de manière générale de toutes personnes pratiquant une activité de promenade non motorisée, sur la portion de chemin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise** Madame le Maire à signer les conventions de passage avec les propriétaires des chemins concernés.

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document pour cette affaire.

Objet: Vote du budget primitif - tayrac - DE 016 2023

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Tayrac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Tayrac pour l'année 2023 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **566 112.49 Euros**
En dépenses à la somme de : **566 112.49 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	68 850.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 330.00
014	Atténuations de produits	14 500.00
65	Autres charges de gestion courante	35 626.04
023	Virement à la section d'investissement	159 675.13
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 611.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		348 592.17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	400.00
70	Produits des services, du domaine, vente	8 150.00
73	Impôts et taxes	61 997.00
74	Dotations et participations	92 237.00
75	Autres produits de gestion courante	2 820.00
76	Produits financiers	1.11
002	Résultat de fonctionnement reporté	182 987.06
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		348 592.17

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	56 900.00
21	Immobilisations corporelles	124 500.00
23	Immobilisations en cours	35 120.32
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		217 520.32

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	4 076.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 800.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00

024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	159 675.13
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 611.00
001	Solde d'exécution section investissement	40 358.19
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		217 520.32

ADOPTE A LA MAJORITE

Objet: Vote du budget primitif - ass tayrac - DE 017 2023

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Tayrac,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERE ET DECIDE :**

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Tayrac pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 31 369.10 Euros

En dépenses à la somme de : 31 369.10 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	700.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 600.00
66	Charges financières	2 119.42
023	Virement à la section d'investissement	73.62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 903.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 396.04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	2 800.00
74	Subventions d'exploitation	4 700.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 896.04
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 396.04

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	18 522.56
16	Emprunts et dettes assimilées	3 450.50
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		21 973.06

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	73.62
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 903.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	16 996.44
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		21 973.06

ADOpte A LA MAJORITE

Objet: Vote du budget primitif - photovoltaïque - DE 018 2023

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Tayrac,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERE ET DECIDE :**

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Tayrac pour l'année 2023 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 16 349.89 Euros

En dépenses à la somme de : 16 349.89 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	250.00
65	Autres charges de gestion courante	250.00
66	Charges financières	112.26
023	Virement à la section d'investissement	6 431.03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	843.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 886.29

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	2 600.00
75	Autres produits de gestion courante	5.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 281.29
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 886.29

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	5 205.77
16	Emprunts et dettes assimilées	2 068.26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 189.57

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 463.60
--	-----------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 189.57
021	Virement de la section de fonctionnement	6 431.03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	843.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 463.60

ADOPTE A LA MAJORITE

Régularisation chemin de la Source :

Cette décision sera soumise à l'assemblée lors du prochain conseil.

Questions diverses

Stage premiers secours : Madame le Maire informe le conseil que le premier stage de secours à destination des agents et élus aura lieu les 28 et 29 avril prochain et procède aux inscriptions. Un deuxième stage à destination des habitants sera programmé ultérieurement, l'information sera publiée dans le prochain bulletin communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Madame le Maire
Véronique ROBERT

Madame la secrétaire de séance
Chantal Couderc